



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



COMMUNIQUE DE PRESSE 3 JUILLET 2019

LE GOUVERNEMENT PREPARE UNE SERIE DE TEXTES EN FAVEUR DE LA CHASSE ET AU DETRIMENT DE LA NATURE

Le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage a examiné ce mardi 2 juillet 2019 des arrêtés, la plupart en faveur de la chasse et au détriment de la faune sauvage.

Composé majoritairement de représentants du monde de la chasse, de l'agriculture, et des représentants de l'Etat allant dans le même sens^(*), le CNCFS a donné un avis favorable à la plupart de ces mesures.

Nos associations vont mobiliser les citoyens Français à l'occasion des consultations publiques en ligne, et saisiront les tribunaux compétents si besoin.

Tourterelle des bois, Coulis cendré, des espèces menacées toujours chassables

La tourterelle des bois a perdu 80% de ses effectifs. Elle est inscrite sur la liste rouge de l'UICN comme une espèce en danger au niveau mondial. Sous prétexte de « gestion adaptative », le gouvernement prévoit de laisser chasser 30.000 oiseaux cette année encore. Et ce en dépit de l'avis du Conseil d'experts de la gestion adaptative (CEGA) créé à cet effet, qui avait recommandé de suspendre la chasse, et de la demande de moratoire faite par l'Europe aux Etats membres en 2018.

Il est en outre inadmissible que le gouvernement se soit appuyé, selon ses propres termes, sur « L'avis minoritaire des 6 experts désignés par la FNC » pour prendre sa décision. Il reconnaît ainsi que les experts en question ont été imposés pour faire partie du Conseil, et non pas retenus par le Ministre pour leurs compétences propres conformément à l'arrêté constitutif. En faisant part de leurs avis personnels, émis sans aucune confrontation avec les autres scientifiques dudit conseil, et en refusant de communiquer les contre arguments scientifiques émis en réponse par le CEGA, le gouvernement fait part d'un parti pris inacceptable.

La France est le dernier pays à autoriser la chasse au Courlis cendré et à la Barge à queue noire, deux limicoles également menacés et inscrits de fait sur les listes rouges de l'UICN. Le Courlis était jusqu'alors chassé sur le seul domaine public maritime. Le CEGA a recommandé de stopper sans plus attendre sa chasse. Non content d'autoriser quand même le tir de 6 000 oiseaux, le gouvernement s'apprête à étendre sa chasse sur l'ensemble du territoire. Seule la Barge à queue noire s'en sort bien, avec une proposition de moratoire, mais pour un an seulement.

Chasses traditionnelles : les pratiques cruelles et non sélectives vont perdurer

Le gouvernement s'apprête à reprendre les arrêtés permettant de piéger les oiseaux dans le Massif central (grâce aux leccques, des pierres plates qui les écrasent), en PACA (grâce à la glu qui colle les merles et les grives), dans le Sud-Ouest (grâce aux matoles et aux filets qui capturent les alouettes), et dans le département des Ardennes (grâce aux collets qui étranglent les grives, les vanneaux et les pluviers).

Sanglier : bientôt chassé 10 mois sur 12

Alors que le sanglier est déjà chassé du 1^{er} juin au 28 février, le gouvernement s'apprête à prolonger la chasse, y compris en battue, jusqu'à la fin du mois de mars. Avec des conséquences catastrophiques de dérangement sur les autres espèces en pleine période de migration. Il ne resterait plus que deux mois sans chasse pour autres usagers de la nature.

Nos associations demandent au gouvernement de prendre enfin la mesure de l'effondrement de la biodiversité attesté par les scientifiques de l'IPBES en stoppant sans plus tarder la chasse des espèces en mauvais état de conservation et de ne reconnaître pour appuyer ses décisions que les avis votés par le CEGA,

institution qu'il a officiellement mis en place et qu'il a à ce titre la charge de défendre. Elles s'interrogent sur la composition et le fonctionnement du CNFCS, chambre d'enregistrement des doléances cynégétiques pour chasser toujours plus d'espèces toujours plus longtemps.

(*) La LPO, FNE et H&B sont les seules ONG présentes au CNCFCS